

# Vie de la profession

>> Traçabilité

>> L'AUTEUR

Maud LAFON

Rédactrice permanente de la DV

## Identification équine : un système perfectible

La réunion annuelle de la Commission nationale d'identification électronique équine (CNIEE), composée de représentants de l'administration en charge de la filière équine et de vétérinaires, a dressé un état des lieux du système d'identification des équidés. Les vétérinaires se partagent cette mission avec les agents des Haras nationaux qui oeuvrent sous leur autorité. Les erreurs qualitatives sont encore fréquentes et imputables, le plus souvent, à un défaut de vigilance ou d'information.

Etat des lieux de l'identification équine et perspectives dans ce domaine ont été au programme d'une réunion entre la profession vétérinaire (SNGTV<sup>1</sup>, Avef<sup>2</sup>, SNVEL<sup>3</sup> et Conseil supérieur de l'Ordre), le ministère de l'Agriculture (DGAL et sous-direction du cheval) et les Haras nationaux, le 29 janvier, à Paris.

Notre confrère Michel Martin-Sisteron est intervenu en tant que représentant du Conseil supérieur de l'Ordre à la Commission nationale d'identification électronique équine (CNIEE).

Les Haras nationaux (Sire<sup>4</sup>) ont lancé un appel à candidature en vue du renouvellement des conventions entre vétérinaires et agents identificateurs (à raison de 5 maximum par vétérinaire) pour cette pose de transpondeurs.

Face au bilan 2007 qui fait état de naissances équines stables ou en légère diminution mais d'augmentation du nombre des importations (+ 10 %) et des origines non constatées (ONC, + 12 %), les Haras nationaux ont estimé que « la pose des transpondeurs sur chevaux adultes (risquait) de perdurer encore un peu » même si les identifications électroniques ont été deux fois moins nombreuses en 2007 qu'en 2006 (67 903 contre 134 300). Cette régularisation aurait théoriquement dû être achevée pour tous les équidés au 31 décembre 2007, « ce qui est loin d'être le cas », a estimé notre confrère Michel Martin-Sisteron.

### Groupe de travail

En ce qui concerne le bilan qualitatif des identifications, les erreurs constatées concernent des signalements relevés aussi bien par des vétérinaires que par des agents des Haras nationaux, tout comme celles relatives aux prises de sang pour contrôle de filiation. Les principales anomalies ont été des problèmes de lisibilité, de signalement ou un défaut d'indications.

La pose de deux puces sur un même produit n'a représenté que 0,2 % des anomalies. Les doublons de contrôles sanguins de poulinières déjà hémotypées représentent un coût important.

En ce qui concerne les validations du signalement, la détection d'anomalies débouche sur une interrogation de l'identificateur par les Haras nationaux, sollicitation qui nécessite une seconde relance dans 30 % des cas chez les vétérinaires.

«La Commission nationale d'identification électronique des équidés a lancé un appel à candidatures dans le

cadre du renouvellement des conventions entre vétérinaires et agents des haras travaillant sous leur responsabilité.»

Face à ces constatations, la commission a décidé de mettre en place un groupe de travail pour améliorer la qualité des validations et s'interroge sur les moyens d'impliquer les vétérinaires dans cette réflexion. Elle a appelé à davantage de vigilance, un grand nombre d'erreurs étant dû à l'étourderie ou à des défauts de positionnement.

### Mesures d'amélioration

Les intervenants ont discuté du nouveau règlement sur l'identification, dont l'application est prévue à partir du 31 décembre 2009, qui prévoit notamment la possibilité de remplacer le passeport par une carte à puce et la constitution d'une base nationale regroupant tous les équidés identifiés sur le territoire.

Dans une seconde partie, la réunion a envisagé les éventuelles mesures d'amélioration du système d'identification équine. La question de l'acheminement des transpondeurs a débouché sur la décision de continuer selon la procédure actuellement en vigueur, les vétérinaires commandant auprès du fabricant qui informe les Haras nationaux des flux de transpondeurs. La mise en œuvre d'une autre option pourrait voir le jour à partir de 2009, après des phases de négociations relatives, notamment, à la traçabilité.

### >> GROS PLAN

## Boutons auriculaires : une expérimentation en cours

A l'occasion d'une réunion de la Commission nationale d'identification électronique équine (CNIEE), entre le ministère de l'Agriculture, les Haras nationaux et la profession vétérinaire, le 29 janvier, les Haras nationaux sont revenus sur l'expérimentation concernant les boutons auriculaires.

Prévue pour une durée complémentaire de deux ans, cette expérimentation qui ne s'adresse qu'aux chevaux destinés à la production bouchère, a démarré l'an dernier et, après s'être tenue à petite échelle, avec 50 animaux concernés, devrait être étendue, en 2008, à un plus grand nombre de chevaux (600 par an) dans différentes régions avec, à la clé, l'obtention d'un agrément officiel du matériel.

Jugé moins onéreux par les Haras, ce type d'identification électronique, qui ne s'adresse qu'aux chevaux destinés à la production de viande, est, en effet, effectué directement par l'éleveur, le relevé signalétique étant, lui, réalisé par un identificateur agréé. L'objectif de l'étude est de mesurer la fiabilité de ce mode d'identification, notamment le taux de perte et la tolérance locale par le poulain. **M.L.**

## 132 490 transpondeurs

En 2007, 1 979 vétérinaires ont passé commande de transpondeurs équinés et une moyenne de 6,7 boîte par confrère a été expédiée en deux envois annuels, ce qui représente un volume total de 132 490 transpondeurs expédiés pour honorer 4 185 commandes.

Au niveau de la communication, les participants ont proposé d'accentuer la campagne 2008 sur l'identification généralisée en insistant sur les sanctions en cas de non respect. Un courrier pédagogique devrait prochainement être adressé aux identificateurs vétérinaires sur le bilan 2007 de leur opération d'identification et sur les mesures possibles pour améliorer la qualité des identifications.

La mise à jour de la liste des identificateurs vétérinaires doit faire l'objet d'une proposition de contrat entre le CSO et les Haras nationaux afin de rendre accessible mutuellement leurs fichiers respectifs et de vérifier la compatibilité entre le listing des vétérinaires habilités et celui des confrères inscrits à l'Ordre.

### >> Encore plus d'infos !

Relations SIRE-vétérinaires :

tél. : 0.892.79.70.60. ;

site Internet : [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr).

<sup>1</sup> SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

<sup>2</sup> Avef : Association vétérinaire équine française.

<sup>3</sup> SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

<sup>4</sup> SIRE : Système d'information relatif aux équidés.



Les Garennes © Merial

Près de 2 000 vétérinaires ont commandé des transpondeurs équinés en 2007.